



Rassemblement
des Forces Politiques et Sociales
de la R.D.C. Acquisées au Changement



**DEBOUT CONGOLAIS ! DANGER CALENDRIER
ELECTORAL ! OPERATION « KWA HERI KABILA ! »**

MANIFESTATIONS POPULAIRES PACIFIQUES MERCREDI

15/11/2017 SUR TOUTE L'ETENDUE DE LA RDC.

BUT : PREAVIS DE CESSATION DE PAIEMENT DES IMPOTS ET TAXES

JUSQU'A L'INSTALLATION EFFECTIVE DE NOUVEAUX DIRIGEANTS ELUS.

Lieux : TOUS DEVANT LES BUREAUX DU GOUVERNEUR DE PROVINCE, DES MINISTRES PROVINCIAUX, DU MAIRE DE VILLE, DES BOURGMESTRES, DES CHEFS DE QUARTIERS, DE LA SNEL, REGIDESO, DGI, DGRNK, SONAS,...

Motivations:

1. La CENI s'attribue le pouvoir d'autoriser à Mr Kabila de rester Président de la République jusqu'en 2019 sans élection en violation de la Constitution et de l'Accord du 31/12/2016 ;
2. La CENI prépare la fraude massive à l'élection présidentielle en excluant de toutes les opérations de détection des doublons et d'audit du fichier électoral l'enrôlement des Congolais vivant à l'Etranger (Rwanda, Burundi, Ouganda Angola, Congo-Brazza, etc.);
3. Dans le but de retarder le plus longtemps possible la tenue des élections au profit de Mr Kabila, la CENI a prévu plusieurs pièges dans son calendrier. A titre d'exemples :
4. Le délai entre la date de convocation de l'électorat (23/6/2018) et le jour des scrutins (23/12/2018) est prolongé jusqu'à 180 jours au lieu de 90 jours tel que prévu à l'article 73 de la constitution ;
5. La durée de l'enrôlement des électeurs du grand Kasaï est prolongé jusqu'à 149 jours au lieu de 90 jours ;
6. L'opération d'enrôlement des Congolais vivant à l'Etranger est étalée sur 308 jours à compter à partir du 04 mars 2018;
7. La date de la fin de l'audit du fichier électoral (25/5/2018) est fixée longtemps après la fin des opérations de préparation, de vote et de promulgation de la loi de répartition des sièges (du 07/4 au 08/5/2018). Si les conclusions de l'audit présentent des erreurs matérielles graves (que la CENI peut intentionnellement préparer), toutes ces dernières opérations seront à refaire ; etc.
8. Le calendrier de la CENI est hypothétique et mensonger car il est illusoire d'espérer que le trio de glissement Kabila (Présidence), Minaku (Parlement) et Tshibala (Gouvernement) aura la volonté de rencontrer les 13 de 15 conditions posées par la CENI en vue de la tenue effective des élections.

L'HEURE A SONNE ! APPLICATION ARTICLE 64 ! YEBELA !!!

RASSOP /NORD-KIVU



Rassemblement
des Forces Politiques et Sociales
de la R.D.C. Acquisées au Changement



**DEBOUT CONGOLAIS ! DANGER CALENDRIER
ELECTORAL ! OPERATION « KWA HERI KABILA ! »**

MANIFESTATIONS POPULAIRES PACIFIQUES MERCREDI

15/11/2017 SUR TOUTE L'ETENDUE DE LA RDC.

BUT : PREAVIS DE CESSATION DE PAIEMENT DES IMPOTS ET TAXES

JUSQU'A L'INSTALLATION EFFECTIVE DE NOUVEAUX DIRIGEANTS ELUS.

Lieux : TOUS DEVANT LES BUREAUX DU GOUVERNEUR DE PROVINCE, DES MINISTRES PROVINCIAUX, DU MAIRE DE VILLE, DES BOURGMESTRES, DES CHEFS DE QUARTIERS, DE LA SNEL, REGIDESO, DGI, DGRNK, SONAS,...

Motivations:

1. La CENI s'attribue le pouvoir d'autoriser à Mr Kabila de rester Président de la République jusqu'en 2019 sans élection en violation de la Constitution et de l'Accord du 31/12/2016 ;
2. La CENI prépare la fraude massive à l'élection présidentielle en excluant de toutes les opérations de détection des doublons et d'audit du fichier électoral l'enrôlement des Congolais vivant à l'Etranger (Rwanda, Burundi, Ouganda Angola, Congo-Brazza, etc.);
3. Dans le but de retarder le plus longtemps possible la tenue des élections au profit de Mr Kabila, la CENI a prévu plusieurs pièges dans son calendrier. A titre d'exemples :
4. Le délai entre la date de convocation de l'électorat (23/6/2018) et le jour des scrutins (23/12/2018) est prolongé jusqu'à 180 jours au lieu de 90 jours tel que prévu à l'article 73 de la constitution ;
5. La durée de l'enrôlement des électeurs du grand Kasaï est prolongé jusqu'à 149 jours au lieu de 90 jours ;
6. L'opération d'enrôlement des Congolais vivant à l'Etranger est étalée sur 308 jours à compter à partir du 04 mars 2018;
7. La date de la fin de l'audit du fichier électoral (25/5/2018) est fixée longtemps après la fin des opérations de préparation, de vote et de promulgation de la loi de répartition des sièges (du 07/4 au 08/5/2018). Si les conclusions de l'audit présentent des erreurs matérielles graves (que la CENI peut intentionnellement préparer), toutes ces dernières opérations seront à refaire ; etc.
8. Le calendrier de la CENI est hypothétique et mensonger car il est illusoire d'espérer que le trio de glissement Kabila (Présidence), Minaku (Parlement) et Tshibala (Gouvernement) aura la volonté de rencontrer les 13 de 15 conditions posées par la CENI en vue de la tenue effective des élections.

L'HEURE A SONNE ! APPLICATION ARTICLE 64 ! YEBELA !!!

RASSOP /NORD-KIVU